



Compte rendu Comité Technique Local du 12 décembre 2017- 2ème convocation

En préambule, le CT s'est ouvert sur une minute de silence en mémoire de Jean- Louis BLACHERE, collègue en poste à Aubenas qui nous a quitté la semaine dernière.

Après la lecture d'une liminaire à l'initiative de Solidaires portant sur la politique générale, le Président de l'instance a confirmé la suppression de 12 postes à l'horizon 2018 dont 3 suppressions liées à des missions transférées au niveau supra-départemental.

Sans vouloir commenter la politique du gouvernement, le président a conscience que les suppressions de poste sans un changement dans les missions n'est pas tenable.

Il aimerait avoir une vision sur 4 à 5 ans.

Le président insiste sur le fait que les nouvelles règles de gestion devrait densifier à terme le dialogue social par l'entremise des CAPL.

La CGT aimerait elle aussi pouvoir rassurer les agents sur le maintien de l'exercice de leur mission dans les meilleures conditions mais à un horizon beaucoup plus court.

Le présent CT s'est tenu avec un ordre du jour en 6 points.

1 – Approbation des PV des précédentes séances

La CGT constate une amélioration du délai de production des derniers PV.

Au regard de soucis de transcriptions soulevées par les OS il a été convenu que le projet de compte rendu serait envoyé simultanément au secrétaire de séance comme prévu par le règlement ainsi qu'aux autres OS pour information et corrections éventuelles.

La volonté des OS est de produire un compte rendu le plus fidèle possible aux échanges lors des instances.

La CGT constatant que les comptes-rendus étaient somes toute fidèles aux échanges a voté l'approbation des 6 derniers PV.

2- Examen du tableau de suivi des engagements

Ce tableau permet de suivre l'avancement des solutions apportées aux préoccupations des OS.

Cependant il a été constaté que certains points avaient été retirés prématurément.

Le président a convenu de leur réintégration qui ferait l'objet d'échanges lors des prochains CT.

3- Le télé-travail

Après une présentation de l'expérimentation à venir au titre du télétravail, M BLUTEAU constate que les transformations et restructurations des services entraîne un éloignement des agents de leur lieu de travail.

Le télétravail est une réponse, pour lui, à cette problématique.

Dans ce sens l'Ardèche a ces yeux se devait d'être candidate à cette expérimentation.

Au cas pratique, cette expérimentation devrait se mettre en place fin janvier sur un panel représentatif de 20 agents maximum de tous grades et tous services confondus.

A titre liminaire, la CGT constate que la note propre à l'Ardèche est minimaliste.

La CGT a rappelé qu'elle entendait les aspirations légitimes des agents pour mieux concilier vie privée et vie professionnelle mais qu'elle insistait sur une expérimentation s'effectuant dans un cadre clair et protecteur.

Par suite les OS ont soulevées différentes problématiques telle que le non consultation préalable du CHSCT, M BLUTEAU, s'agissant d'une expérimentation, considère que la saisie de cette instance n'est pas opportune.

Il admet que le bilan à 6 mois sera exposé au CHSCT.

La CGT a porté les interrogations pratiques des agents à la connaissance du président.

Il a été répondu :

- que la CAPL serait un recours possible en cas de refus de candidature ;
- que la direction pense limiter la portée du dispositif à 1 voire 2 jours maximum pendant l'expérimentation ;
- que les collègues perdront leur poste de travail fixe au bureau, ils devront connecter leur portable sur l'écran du bureau ;
- qu'aucune aide financière n'est envisagée pour aider les collègues volontaires à compenser les frais engendrés par le télétravail tels que l'abonnement internet, téléphone portable, assurance, bureautique... ;
- que le droit à la déconnexion serait de mise en dehors des horaires convenus dans la convention tripartite (Télétravailleur / Direction / Chef de service), horaires de travail qui devraient être figés par la convention et devant inclure les plages fixes ;
- qu'il n'existe pas un grille d'analyse figée sur les profils des personnes mais que certains collègues seront exclus du dispositif en fonction de leurs applicatifs non pris en charge (ex : Fidji et SPF) ou de leur absence d'autonomie ;
- le caractère de distance semble être le plus pertinent pour valider les candidatures ;
- qu'il n'est pas envisagé de visite de la Direction chez les agents pour valider l'espace de travail ;
- que les collègues devront être considérées à l'égal des autres collègues (ex : possibilité de bénéficier des journées enfant malade...) ;
- il existe une fiche des missions et des applications exclus du dispositif qui sera transmise aux chefs de service.

La CGT rappelle que le télétravail doit être une possibilité pour toutes et pour tous mais une obligation pour personne. Il est indispensable que cette démarche soit basée sur le volontariat.

Cependant nous déplorons fermement une absence de compensation pécuniaire des frais supplémentaires engagés.

De plus nous resterons attentifs sur le fait que cette mesure puisse entraîner un isolement social des collègues.

Lors des échanges avec la direction, et plus particulièrement sur un exemple maladroit de la Direction considérant comme motif d'exclusion au télétravail un ou une collègue à temps partiel le mercredi qui voudrait passer de 80 % à 100 %, la CGT a rappelé qu'une hauteur de vue nécessaire était indispensable et qu'une absence de subjectivité ou de discrimination sur les profils devrait être de rigueur.

4- Tableau de bord veille sociale (TBVS)

Ce tableau fixe 6 indicateurs imposés par la DG et laisse le choix localement à 4 autres indicateurs. La Direction met en avant une rénovation du TBVS basée sur une simplification de l'outil.

Ainsi les 6 indicateurs imposés sont :

- 1) taux de couverture des effectifs ;
- 2) nombre de périodes de congés maladie de courte durée de moins de 5 jours ;
- 3) nombre de jours de congés annuels et/ou ARTT mis en CET
- 4) nombre d'écêtements des horaires variables ;
- 5) volume horaire écêté ;
- 6) taux de rotation des agents.

Les 4 indicateurs « libres » retenus par la DDFIP de l'Ardèche sont :

- 7) nombre d'arrêts ou de jours pour congé maladie ordinaire ;
- 8) nombre d'arrêts pour congé longue maladie et/ou longue durée ;
- 9) taux d'absentéisme pour maladie ;
- 10) nombre de demande de mutations déposées et non satisfaites.

La CGT constate qu'aucun indicateur de relations sociales n'a été retenu tel que le taux de grève ou le droit d'alerte et de retrait qui à notre sens sont plus pertinents que les indicateurs propres aux arrêts maladies.

La CGT s'interroge sur la pertinence de ces indicateurs au regard de l'actualité qui nous supprime le jour de carence. Il est de notoriété que la précédente suppression de ce jour a certes diminué les arrêts courts mais a vu progressé les arrêts de longue maladies.

De plus nous constatons que les collègues, par soucis financiers, préfèrent venir travailler malade plutôt que de perdre de l'argent.

La CGT revendique le non rétablissement du jour de carence, qui au-delà de stigmatiser les fonctionnaires n'a aucun impact pécuniaire.

5- Les maisons de services aux publics (MSAP)

Actuellement il existe 21 MSAP sur le territoire ardéchois.

La DDFIP a signé une convention avec 3 d'entre elles.

Pour le président ces maisons constituent un accueil de proximité de premier niveau.

La Direction démontre son implication dans ce dispositif en formant les hôtes et hôtesse d'accueil.

La CGT condamne cette proximité de façade, qui n'apporte aucune solution concrète aux usagers.

Nous sommes certain que ceux-ci attendent des réponses précises et techniques et non pas un vade-mecum à la connexion à « impots.gouv ».

Nous avons, avec conviction, rappelé que le maillage territorial était déjà assuré par des agents formés et compétents avant la fermeture des trésoreries de proximité.

Il est à noter que les MSAP sont situées dans des communes où la direction a supprimé des trésoreries.

De plus au-delà de l'investissement de hôtes et hôtesse d'accueil ceux-ci ne sont pas régis par nos droit et obligations déontologiques.

Ainsi, des informations personnelles et confidentielles pourraient être divulguées.

La Direction soutient que les contribuables sont en attente de réponses simples et essentiellement cernées sur les différentes manières de se connecter à notre portail.

La CGT a rappelé que les arguments soulevés par la Direction pour fermer le réseau de trésoreries sont appliqués à l'envers pour soutenir les ouvertures de MSAP.

La Direction n'y voit rien d'incohérent.

La CGT condamne et reste attentive a toutes formes de privatisation de nos missions.

6- Questions diverses

Concernant l'installation de la sous-préfecture à Tournon, le président a indiqué l'aval du préfet de région pour ce projet.

La CGT a rappelé les divers travaux nécessaires sur ce site tel que les toilettes au rez-de-chaussée. La direction semble ne pas avoir connaissance de ces difficultés.

Ces éléments seront, à nouveau communiqués lors du prochain CHSCT.

La CGT sollicite la publication sur Ulysse Ardèche de la réponse de M BLUTEAU à notre demande d'application des préconisations en cas d'intempéries hivernales.

A notre initiative la Direction concède à titre très exceptionnel des autorisations d'absence en cas de conditions climatiques dégradées.

Il est utile et important que cette information puisse bénéficier à tous les collègues et pas seulement à nos syndiqués, ainsi une publication sur Ulysse Ardèche semble opportune.

Il est rappelé que les chefs de service devraient respecter les recommandations émises par la Direction.

Une publication rapide sur Ulysse permettrait de prévenir les collègues des dispositions prévues par la Direction avant un nouvel épisode hivernal.

A 13h15, la séance est levée.

David AUTHEVILLE
Mickael FAYET